Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_70-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 11 décembre 2025

Convocation du :	*05 décembre 2025*
Date d'affichage :	05 décembre *2025*
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	12
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/70 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle – LE FUR Corentin - AUBRY Charlène – MORIN Sabine - POISSON François.

Absents excusés :

LE CHANU Fabienne, QUEMARD Bertrand, GUILLEMOT Sébastien, REPERANT Thibault, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, RUEN Pauline et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

LE CHANU Fabienne à AUBRY Charlène

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Finances. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2026

Rapporteur : Jean-Paul HAMON

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212202626-20251211-2025_12_70-DE

Jean-Paul HAMON fait état du fait que préalablement au vote du budget primitif 2026, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2025.

Il est donc demandé au Conseil municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci -dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Chapitre	Crédits ouverts au BP 2025	Décision modificatives votées en 2025	Crédits pouvant être ouverts (25 % maximum)
20	75 500 €		18 875 €
21	225 300 €		56 325 €
23	48 500 €		12 125 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- **d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement pour 2026.**

Il est précisé que les crédits votés seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire

Nicolas CARRO

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Corentin LE FUR